

Le 11 mars 2016

Madame Jennifer Maccarone, présidente
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
1410 Stanley St., Bureau 515
Montréal (Québec) H3A 1P8

Par courriel

Objet : Projet de loi 86

Madame Maccarone,

Le 23 février 2016 l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) a adopté une résolution soutenant les démarches de la Association des commissions scolaires anglophones du Québec en ce qui concerne le projet de loi 86.

L'ACÉPO représente les conseils scolaires public de langue française de l'Ontario et veille à assurer le développement durable et la vitalité du système d'éducation laïque francophone en Ontario. Les écoles sont pour les minorités linguistiques des lieux non seulement d'enseignement mais aussi des lieux où vivre sa culture et la protéger.

L'association est inquiète des répercussions que le projet de loi 86 aura sur le système d'éducation du Québec et s'élève contre ce projet de loi qui met à mal les droits constitutionnels des communautés minoritaires prévus par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

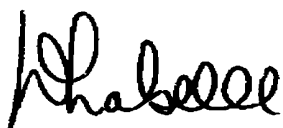
La gestion et le contrôle des communautés linguistiques minoritaires sur leurs établissements scolaires sont protégés par l'article 23 de la *Charte*. Cette gouvernance par les minorités et pour les minorités permet d'assurer que les établissements scolaires répondent aux besoins de leurs communautés. Le projet de loi 86, en éliminant les commissaires scolaires élus au suffrage universel, prive les commissions scolaires de cette gestion, empêche les minorités de choisir qui les représentent et retire le droit de tout un chacun de choisir qui est le mieux à même de représenter leurs intérêts.

La démocratie scolaire locale est un fondement précieux des systèmes d'éducation du Canada. Remplacer les commissaires scolaires élus au suffrage universel par un conseil d'administration privé met à mal la neutralité du système d'éducation québécois, sa non-affiliation. Cela ouvre la voie vers des interventions de l'État dans la vie scolaire quotidienne et renie les élus scolaires choisis par les électeurs.

Nous nous joignons à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et demandons le maintien des élus choisis par la population dans le meilleur intérêt des élèves, des parents et des minorités linguistiques.

Veuillez agréer, Madame Maccarone, l'expression de nos meilleures salutations.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Labelle', written in a cursive style.

Denis Labelle, DHA